

Ecole Saint-Guénolé
26 rue des Croix de Roche

35 580 Goven

Tél : 02 99 42 01 30

Mail secrétariat : ogec35.st-guenole.goven@enseignement-catholique.bzh

Mail direction : eco35.st-guenole.goven@enseignement-catholique.bzh



Courrier de rentrée 2024/2025

Goven le 29/08/2024

Chères familles,

Lundi, c'est la rentrée. Nous serons heureux de nous retrouver ou de nous rencontrer, de partager une nouvelle année scolaire.

J'espère que cette pause estivale aura été pour chacun de vous, reposante et dépayssante et qu'elle vous a donné des occasions de vous évader, de vous ressourcer, de découvrir, de rencontrer, de vous retrouver en famille.

Une nouvelle année commence. Avec l'ensemble de l'équipe éducative, nous souhaitons qu'elle soit chargée d'espérance et de confiance. L'école Saint Guénolé est certes un lieu de travail, d'apprentissage et d'éducation, mais aussi, un espace de vie. Le partenariat avec vous, parents et premiers éducateurs de vos enfants, doit rester fort et nos échanges réguliers afin d'accompagner au mieux nos élèves, vos enfants dans leur parcours scolaire.

Je souhaite à vos enfants, de s'accomplir pleinement dans leur « métier » d'élève et également sur le plan personnel au sein de l'école.

Aussi, je formule le souhait que nous, tous ensemble, élèves, parents, enseignants, personnels, membres des associations APEL et OGEC et autres bénévoles, nous formions une communauté éducative unie, au service des élèves et de leur épanouissement physique, intellectuel et spirituel.

Vous trouverez ci-après quelques informations utiles en ce début d'année.

Je vous prie de croire en notre disponibilité à votre service et au service de vos enfants.

Au nom de l'équipe éducative de l'école Saint Guénolé, je souhaite à chacun d'entre nous, petits et grands, une excellente année scolaire 2024/2025.

Belle rentrée à tous !

Sylvie Hakkou
Cheffe d'établissement

1- PRESENTATION DE L'équipe éducative

Cheffe d'établissement Sylvie Hakkou (<i>Jours de décharge : les jeudis et 1 vendredi sur 3</i>)		
Maternelle		
Classes	Enseignantes	Aides maternelles
TPS/PS	Emilie Périon : <i>lundi, mardi et jeudi</i> Marine Péruset : <i>vendredi</i>	Faustine Launay Justine Feuillet (apprentie) Roselyne Fontaine
MS/GS	Lucie Gaillardon-Serrand	Ingrid Deniel
GS/CP	Christelle Voland	
Elémentaire		
CE1	Gaëla Kuzminski	
CP/ CE2	Sylvie Hakkou : <i>lundi, mardi et 2 vendredis sur 3</i> Anne Billard : <i>jeudi et 1 vendredi sur 3</i>	
CM1	Annie-Claude Berthier	
CM2	Marc Laurent	
Enseignante spécialisée ASH Soazig Trégouet		
Personnel éducatif et administratif		
Secrétariat/Compabilité : Roselyne Fontaine		
Garderie : Ingrid Deniel, Roselyne Fontaine, Faustine Launay et Justine Feuillet		
Etude : Roselyne Fontaine et Justine Feuillet		

2- HORAIRES de l'école

Horaires de l'école Maternelle et Élémentaire :

Matin : Accueil échelonné de 8h35 à 8h45 et sortie à 12h00

Après-midi : Accueil échelonné de 13h20 à 13h30 l'après-midi et sortie à 16h30

Attention, le temps scolaire démarre à 8H45 et à 13H30.



A partir de 8 h 50 le matin et 13 h 30 l'après-midi, les portails seront fermés à clef.
Il est important de respecter ces horaires pour le bon fonctionnement de la classe.

ETUDE / GARDERIE :

Garderie		
Matin		Soir
Lundi, mardi, jeudi, vendredi	7h15-8h35	16h40-18h45
Etude 16h40-17h25 Pour les élèves de CP, CE1, CE2, CM1 et CM2 le lundi, le mardi et le jeudi		

Le goûter du soir est à fournir par les familles, les boissons sucrées et les gâteaux salés ne sont pas autorisés, nous fournissons l'eau.

Le secrétariat est ouvert aux familles :

Lundi, mardi, jeudi de 9h à 11h45 et de 15h30 à 16h30, vendredi de 15h30 à 16h10

Téléphone : 02 99 42 01 30

Secrétariat : ogec35.st-guenole.goven@enseignement-catholique.bzh

Direction : eco35.st-guenole.goven@enseignement-catholique.bzh

ABSENCE : Toute absence et retard doivent être signalés au secrétariat par téléphone et sur NOEFIL justifiés, par écrit (billet d'absence) à l'enseignant(e) de votre enfant. Un certificat médical n'est exigé qu'en cas de maladies contagieuses.

3- Portail famille NOEFIL :

La communication via ce portail famille est privilégiée aux mails. Vous recevrez des notifications vous alertant des informations déposées.

4- Frais de scolarité

Une facture mensuelle OGEC est prélevée le 10 de chaque mois ou est à régler dès réception selon le mode de règlement choisi en début d'année.

Lorsque vous récupérez votre enfant à la garderie, n'oubliez pas de mentionner à la personne responsable votre départ sans quoi vous serez facturés au-delà du temps de présence.

Garderie matin 7h15/8h35	Avant 8h00	1,80€
	Après 8h00	1,35€
Garderie soir 16h40/18h45	Avant 18h00	2.00€
	Après 18h00	1,30€
	Après 18h45	Majoration par tranche de 15 min : 5€
Etude	Lundi, mardi, jeudi 16h40/17h25	2.10€

La cotisation volontaire annuelle APEL : 24€.

5- Accès à l'établissement :

Sur le temps scolaire (8h45 – 16h30), l'accès à l'école se fait exclusivement rue des Croix de Roche. Il vous suffit d'utiliser l'interphone et de vous présenter.

L'accès à la garderie le matin et le soir se fait uniquement rue du Stade.

6- Piscine

Les élèves de CP, CE1, CM1 et de CM2 iront cette année à la piscine du centre aquatique Aquavallons de Guichen.

CP/CE1 les mardis et jeudis du 11/03/25 au 24/04/25 (inclus)

CM1/CM2 les mardis et jeudis du 03/12/24 au 20/01/25 (inclus)

Nous avons besoin de parents accompagnateurs ayant validé l'épreuve d'aptitude. Sans accompagnateurs, la séance sera annulée. Ceux qui souhaitent passer cette épreuve d'aptitude sont invités à se manifester auprès de l'école par mail. L'établissement doit inscrire les parents sur le site de l'UGSEL en amont du test. Le planning est disponible sur [le site de l'UGSEL](#).

7- Dates à retenir

➤ **Planning des réunions de rentrée de classe qui auront lieu à 18H30 :**

Dates retenues :

Classe de TPS/PS, Mme Périon et Mme Péruset : jeudi 26 septembre

Classe de MS/GS, Mme Gaillardon-Serrand : mardi 24 septembre

Classe de GS/CP, Mme Voland : lundi 23 septembre

Classe de CE1, Mme Kuzminski : mardi 1^{er} octobre

Classe de CP/CE2, Mme Hakkou et Mme Favreau : jeudi 19 septembre

Classe de CM1, Mme Berthier : jeudi 12 septembre

Classe de CM2, Mr Laurent : jeudi 12 septembre

➤ **Calendrier scolaire 2024/2025**

Vacances de la Toussaint : du samedi 19 octobre au lundi matin 4 novembre 2024

Vacances de Noël : du samedi 21 décembre au lundi matin 6 janvier 2025

Vacances d'hiver : du samedi 8 février au lundi matin 24 février 2025

Vacances de printemps : du samedi 5 avril au lundi matin 22 avril 2025

Pont de l'Ascension : du jeudi 29 mai au lundi matin 2 juin 2025

Lundi de Pâques : lundi 21 avril 2025

Lundi de Pentecôte : lundi 9 juin 2025

Vacances d'été : à partir du samedi 5 juillet 2025

8- Sécurité

Je vous demande à tous d'avoir une attention particulière pour chaque élève de Saint-Guérolé tout au long de cette année scolaire.

Rappel

Article 4 du règlement intérieur de l'école : Conditions d'approche de l'école, stationnement

Pour la sécurité de vos enfants, nous sollicitons votre partenariat. Nous vous demandons :

- D'attendre au moment de la sortie que l'enseignant présent au portail autorise la sortie de votre enfant (il est capital que nous contrôlions bien l'entrée et la sortie de tous les élèves),
- De vous garer sur les parkings à votre disposition (parking du stade, places de parking rue des Croix de roche),
- De ne pas vous stationner juste à l'entrée (accès sécurité), de ne pas gêner le passage des poussettes et des piétons,
- De respecter les entrées de propriétés privées aux abords de l'école en ne vous stationnant pas devant,
- De refermer les portails après votre passage.

9- Assurances

Si vous n'avez pas souscrit à l'assurance scolaire Mutuelle St Christophe de l'établissement, vous devez fournir une attestation d'assurance pour votre enfant au plus vite :

- L'attestation responsabilité civile, qui couvre l'enfant blessé par le vôtre,
- L'individuelle accident (dommages corporels) qui couvre votre enfant s'il se blesse seul.

Les deux sont obligatoires, vérifiez bien que l'attestation d'assurance mentionne bien les deux cas.

A noter que seule l'adhésion à l'assurance collective de l'école permet une gestion des déclarations d'accident par l'établissement.

Sans attestation d'assurance fournie avant le 6 septembre, l'assurance Saint-Christophe sera souscrite par défaut pour assurer la couverture de l'enfant.

10- Obligation d'assiduité en PS

Les enfants qui atteignent l'âge de 3 ans au cours de l'année civile ont obligation d'assiduité.

Une demande d'aménagement de l'emploi du temps si vous souhaitez que votre enfant ne vienne que le matin peut être formulée auprès du chef d'établissement. Un formulaire est alors à compléter par la famille. La demande est validée par le chef d'établissement et envoyée pour signature à l'inspecteur de circonscription. Cette demande d'aménagement est obligatoire.

11- Animation pastorale

En lien avec la paroisse et notre caractère propre, vos enfants vivront des temps forts chrétiens durant l'année scolaire : célébration(s) et temps forts solidaires. De la culture chrétienne est proposée sur le temps scolaire.